

Règlement du jeu

« **GRAND JEU CONCOURS – Looks de rentrée** »
sur la Page Facebook <https://www.facebook.com/mllecabestan/>

Article 1 : Société Organisatrice

La société SANEJO, SARL au capital de 465 000,00 euros, dont le siège social est situé au 14 rue des Coteaux de Grandlieu 44830 Bouaye, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 523 447 605 organise du mardi 12 septembre au vendredi 22 septembre 2017 inclus sur la page facebook <https://www.facebook.com/mllecabestan/>, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **GRAND JEU CONCOURS – Looks de rentrée** ».

Article 2 : Participants et Participation

Le jeu est ouvert du mardi 12 septembre au vendredi 22 septembre 2017 inclus à toute personne de France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de la société Groupe Sanejo et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) âgée de 18 ans minimum.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 3 : Modalités du Jeu

Pour participer, il suffit :

- 1) De se rendre sur <https://www.facebook.com/mllecabestan/>
- 2) D'être fan de la page facebook « mlle Cabestan »
- 3) De laisser un commentaire sur la photo de son look préféré

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou postérieure à la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Chaque participant ne pourra jouer qu'une seule fois au jeu durant la période du jeu.

Article 4 : Dotations du Jeu

Groupe Sanejo offre dans le cadre de ce jeu

- 1 look de rentrée parmi les looks proposés sur le jeu d'une valeur maximum de 137€.

Le lot sera attribué par tirage au sort qui sera effectué le vendredi 22 septembre à 12h.

Article 5 : Remise du lot

Si les circonstances l'exigent, Groupe Sanejo se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Le lot offert ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Le gagnant sera averti par e-mail à la suite du tirage au sort via l'adresse électronique fournie par lui au moment de sa participation au jeu, au plus tard le 30 du mois en cours. Il devra confirmer l'adresse d'envoi du lot dans un délai de 30 jours. L'absence de réponse dans les 30 jours après réception de ce message vaudra abandon du lot par le gagnant.

Le lot envoyé, n'ayant pas été réceptionné, ne pourra donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Groupe Sanejo, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui même, ou remis (ou sa contre valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Article 6 : Responsabilité

Groupe Sanejo ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Groupe Sanejo ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants. Groupe Sanejo se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Groupe Sanejo se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 7 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Groupe Sanejo pour la prise en compte et la validation de votre participation et dans un but de prospection commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse suivante : Groupe Sanejo – 14 rue des coteaux de grandlieu 44 830 Bouaye, en indiquant vos nom, prénom, adresse, soit par email en vous connectant sur le site Internet de mlle Cabestan à l'adresse suivante : <https://www.mllecabestan.fr/fr/contact/contactez-nous.html>

Article 8 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celle-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 9 : Autorisations

Le gagnant autorise, à titre gracieux, Groupe Sanejo à reproduire, publier et exposer son nom et lieu d'habitation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), pendant une durée de 1 mois à compter de sa désignation, sauf s'il renonce à son lot.

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité et ses coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 10 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Groupe Sanejo pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur demande. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur le nom du gagnant.